

À CHACUN SON BAS DE LAINE :

LE COMPORTEMENT D'ÉPARGNE EN MILIEU PÊCHEUR DU DELTA CENTRAL DU NIGER (MALI)¹

Lorsqu'il s'agit d'exploiter des ressources naturelles, un rôle primordial revient aux stratégies anti-risques des agents économiques. Compte tenu de l'emprise limitée que peut exercer l'homme sur la nature, ces stratégies consistent à maintenir, voire à augmenter le niveau de production afin d'assurer la satisfaction des besoins d'auto-consommation, de garantir le pouvoir d'achat et de renouveler les investissements productifs. L'épargne - sous des formes variées - fait partie intégrante de ces stratégies.

Ceci est particulièrement vrai pour la pêche. Ici, la ressource - *i.e.* les stocks de poissons - connaît d'importantes variations intra- et inter-annuelles. Dans le Delta central du Niger (Mali), vaste territoire de 30 000 km² situé aux confins du Sahel soudanien où un quart des 800 000 hommes vivent de la pêche, plus de la moitié des captures sont réalisées entre novembre et février. La faiblesse des crues enregistrées depuis une vingtaine d'années² a rétréci les plaines d'inondation, zones de reproduction de la plupart des espèces ichtyques, et provoqué le déclin de l'activité halieutique : d'environ 100 000 t. dans les années 60³, la production est passée à moins de 50 000 t. au début des années 90⁴. La crise actuelle - qui frappe autant les pêcheurs Bozo et Somono que les éleveurs Peul et les agriculteurs Marka et Rimaïbé - rappelle celles auxquelles le Delta a été exposé à des intervalles réguliers⁵. Or, cette fois-ci, certains facteurs sont susceptibles d'entretenir le déséquilibre entre l'homme et la res-

1. Les enquêtes socio-économiques dont certains résultats sont exposés ici, ont été réalisées entre 1986 et 1991 dans le cadre du projet «Études halieutiques du Delta central du Niger» (ORSTOM/ ER). Ce projet a bénéficié d'un financement FAC. Une première version de ce texte a été publiée in *Cahier Monnaie et Financement*, n° 19, 1990. B* 31884

2. BRUNET-MORET *et al.*, 1986.

3. DAGET, 1974 : 109.

4. LAE, 1992-a.

5. HOUDAS, 1981-b : 338 et 1966 : 62, 190 ; MONTEIL, 1971 : 298.



source : la «sécheresse phréatique» qui se surimpose à la sécheresse climatique⁶, l'existence d'installations hydro-électriques et agricoles grandes consommatrices d'eau (responsables, elles aussi, du rétrécissement des zones d'inondation)⁷ et l'accroissement démographique naturel supérieur à 2,5 % par an⁸.

Les stratégies mises en œuvre par les pêcheurs sont fort diverses : elles vont d'une meilleure utilisation des facteurs de production dans l'activité halieutique même, à la diversification professionnelle dans des secteurs extra-halieutiques, en passant par la segmentation des unités et l'émigration. Le souci de limiter, dans l'immédiat, la consommation - au sens large - afin de mieux consommer dans un temps ultérieur, est sous-jacent à ces stratégies. Autrement dit, le comportement d'épargne est omniprésent. Il affecte tant le domaine professionnel que privé. En effet, les différentes entités économiques (ménage et individu notamment) assurent à la fois une fonction de production, de consommation et d'accumulation⁹. Par conséquent, le ménage qui renonce à une consommation immédiate pour acquérir un engin de pêche - dans l'espoir d'accroître la production -, accomplit un acte d'épargne tout en effectuant simultanément un investissement. De même, les sphères économique et sociale étant étroitement imbriquées, on peut considérer comme un acte d'épargne le paiement des contributions matrimoniales, car elles augmenteront le prestige du donataire, prestige qui est à la fois producteur d'avantages économiques et sociaux. Comme dans d'autres sociétés peu monétarisées¹⁰, l'épargne effectuée par les pêcheurs du Delta central du Niger ne prend pas seulement des formes monétaires. Des produits naturels et des biens fabriqués par l'homme peuvent autant servir de support à l'épargne que la force humaine.

L'ÉPARGNE À TRAVERS LES DIFFÉRENTES UNITÉS

L'individu en tant qu'agent économique appartient à la fois à plusieurs unités permettant l'épargne. Ces unités sont étroitement imbriquées les unes dans les autres, ce qui assure à la société sa cohérence.

6. OLIVRY, TOURE, 1991 : 3.

7. LAE, 1992-b.

8. HERRY *in* : ORSTOM/INRZFH, 1988 : 5.19.

9. Pour une vue d'ensemble de la problématique de l'épargne dans un certain nombre de pays d'Afrique noire (dont le Mali), on peut consulter GUEYMARD (1983). Pour l'aspect théorique, voir SERVET(1989).

10 Cf. les contributions de J. Tubiana, de M.-J. Tubiana et A. Cherif et de J. Rivallain.

1. Le ménage, base de la vie économique

1.1. Poissons et céréales

La grande majorité des actes économiques s'exercent au sein de la maisonnée (appelée ici ménage). Elle réunit sept à huit personnes : le chef, son (ses) épouse(s), leurs enfants et éventuellement des parents collatéraux. L'activité halieutique est *a priori* réservée aux hommes, et c'est le chef de l'unité qui veille - ne serait-ce que formellement - à la répartition de la production, à la constitution de stocks (de poissons mais aussi de céréales) et à l'augmentation du patrimoine. Si les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer certaines techniques de pêche peu coûteuses, leur activité principale consiste à transformer (fumage, séchage) et, le cas échéant, à écouler les produits de la pêche.

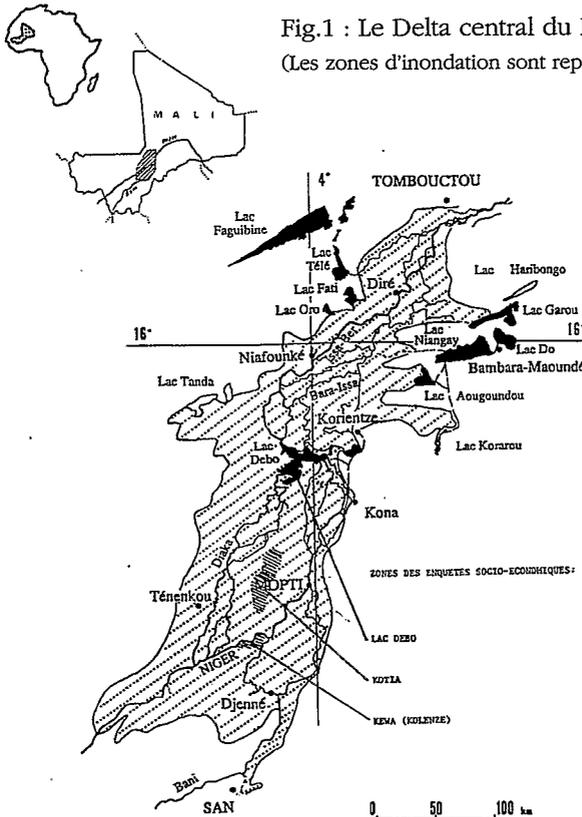


Fig.1 : Le Delta central du Niger au Mali
(Les zones d'inondation sont représentées en grisé)

L'inégale répartition spatio-temporelle de la ressource donne lieu à deux types d'exploitation. D'une part, celui qui consiste en des micro-déplacements à l'intérieur

du finage et des eaux proches du village ; ce mode d'organisation est particulièrement propice à la double activité halieutique et agricole. D'autre part, celui qui se traduit par des migrations de grande envergure (c'est-à-dire de plusieurs centaines de kilomètres) vers des zones réputées poissonneuses (lac Debo et au-delà), migrations dont la durée est généralement comprise entre six et dix mois. En gros, une unité sur huit pratique des grandes migrations et dispose pour cela d'un capital dont la valeur représente le multiple de l'équipement des pêcheurs de finage. Comparés à ces derniers, les grands migrants sont davantage intégrés dans l'économie monétaire et recourent fréquemment à la main-d'œuvre salariée. Les frontières entre ces deux types d'exploitation sont cependant souples, et on constate à l'heure actuelle un nivellement vers le bas de l'intensité capitaliste. Ainsi, d'anciens grands migrants se cantonnent aux eaux de leur village, tandis que d'autres unités, sans véritable tradition migratoire, mènent une fuite en avant pour se lancer dans des migrations avec un matériel relativement limité mais considéré comme performant.

En ce qui concerne l'écoulement, en cas de prises relativement faibles, la production est troquée au jour le jour contre les céréales, sinon elle est stockée pour être commercialisée contre de l'argent liquide (pratique habituelle des grands migrants).

Tableau 1 : Capital technique et renouvellement annuel (en F. CFA)

	Pêcheurs de finage		Pêcheurs grands migrants	
	Moyenne (Écart-type)	n	Moyenne (Écart-type)	n
Capital technique total	377 787 (303 321)		1 964 867 (581 035)	
Embarcation	233 333 (261 321)	15	1 203 667 (639 237)	15
Engins	144 453 (132 535)		761 200 (313 757)	
Renouvellement annuel des engins (2 ou 3 campagnes)	49 260 (26 460)	15	148 488 (87 932)	14

Source : enquêtes BAUMANN

1.2. Une activité capitaliste entraînant des charges lourdes

Des études sur d'autres pêcheries artisanales en Afrique sub-saharienne ont déjà insisté sur le caractère capitaliste de l'activité halieutique¹¹. Les investigations

11 VERLET, 1965 : vol. I, VI ; PRICE, 1987.

menées dans le Delta central n'ont pas seulement permis de le confirmer, mais aussi de démontrer qu'avec la régression d'engins autoconfectionnés et la propagation de composantes d'origine industrielle, la valeur du capital technique a tendance à augmenter (Tab. 1 et 2)¹². Pour illustrer la valeur des investissements, il convient de la confronter au SMIG (12 700 F. CFA¹³ au moment des enquêtes) : Les unités de pêche de finage disposent d'un capital technique qui équivaut, en moyenne, à deux années et demie de salaire minimum ; pour les grands migrants, la valeur de l'équipement est du quintuple, soit près de treize années de SMIG.

Les engins de pêche sont soumis à une usure considérable et leur renouvellement présente une lourde charge pour l'unité (Tab.1). Si l'entretien d'une embarcation simple peut se moduler en fonction des possibilités matérielles de l'unité (entre 1 500 F. CFA et 25 000 F. CFA par an), il en est autrement des embarcations motorisées : environ 150 000 F. CFA sont consacrés annuellement à l'entretien du moteur et à l'achat du combustible. Notons aussi que les grands migrants recourent fréquemment à la main-d'œuvre salariée, ce qui occasionne des dépenses de l'ordre de 30 000 F. CFA par individu pour toute la période de la migration, sans compter la nourriture (110 F. CFA par jour).

À ces sommes viennent s'ajouter les taxes, officielles et officieuses, exigées par l'État (permis de pêche de 10 000 F. CFA pour une grande senne) et par ses agents («cadeaux» de toute sorte censés récompenser la tolérance vis-à-vis de pratiques prohibées)¹⁴, sans oublier les redevances sollicitées par les communautés de pêcheurs accueillant sur leur territoire des unités migrantes (de 10 000 F. CFA à 15 000 F. CFA, pour la seule installation). On y reviendra.

Dans une certaine mesure, ces charges sont compressibles. Ainsi, la durée de vie

12. Les lieux d'enquête sont au nombre de trois. Pour les pêcheries de finage, il s'agit d'une part de Kolenzé (arrondissement de Koakuru), village de 3.500 habitants au bord du Niger (50 km en amont de Mopti), d'autre part de Sandoa dans le Kotia, agglomération d'une trentaine de ménages, accessible par voie fluviale au moment des hautes eaux (août, septembre à décembre), le reste de l'année par voie terrestre (à pied, en charrette). Pour les pêcheurs grands migrants, des unités ont été échantillonnées à Komédie, campement temporaire situé près de Youvarou, au bord du lac Debo ainsi qu'à Kolenzé (originaires du village au retour de leur migration). Un certain nombre de données proviennent d'une grande enquête réalisée en début du projet (ORSTOM/INRZFH, 1988). Le capital technique a été évalué de la manière suivante : la valeur des engins correspond au prix d'achat, sans tenir compte du coût de la main-d'œuvre nécessaire pour monter les filets à partir de nappes préfabriquées ; quant aux embarcations, elles ont été évaluées au prix actuel de remplacement, correspondant à l'état dans lequel elles se trouvaient au moment de l'acquisition (neuf ou d'occasion).

13. Avant 1994, 1 F CFA équivalait à 0,02 Franc français.

14. BAUMANN, 1991.

des embarcations peut être prolongée par la récupération de planches, et l'unité migrante peut renoncer à l'utilisation d'un moteur ainsi qu'au recours à la main-d'œuvre salariée pour se servir davantage des travailleurs familiaux. Ceci étant, que l'unité migre ou non, au cours d'une campagne, le renouvellement du capital technique et les frais de fonctionnement correspondent à environ un quart du capital immobilisé.

1.3. Produire et consommer

C'est pour l'acquisition des engins que la capacité d'épargne des unités (et de leurs proches) se révèle primordiale¹⁵ : les deux tiers du capital technique des unités enquêtées ont été financés grâce à l'épargne personnelle et au recours à différents types de solidarité, tandis qu'un tiers a fait l'objet de crédits octroyés par des commerçants de filets et/ou de poisson.

Pour l'unité de production, le crédit proposé par les commerçants représente un double handicap. Il y a, d'une part, le coût du crédit qui est de l'ordre de 50 % pour une période pouvant atteindre une année. Il s'agit, d'autre part, en général d'un crédit remboursable en poisson : pour cela, le commerçant tient compte des prix pratiqués sur les lieux de pêche, prix qui sont souvent de moitié inférieurs à ceux des grands centres de commercialisation (Mopti notamment)¹⁶. De ce fait, le coût total du crédit peut atteindre près de 150 %¹⁷. On comprendra aisément que ce type de financement des engins est essentiellement le fait de pêcheurs qui ne sont pas en mesure de constituer un stock de poissons suffisamment important pour justifier son écoulement en gros.

Par contre, pour les pêcheurs qui sont en mesure de constituer un stock en vue de sa commercialisation à Mopti, le poisson peut devenir un capital spéculatif dont la réalisation, au moment propice, peut jusqu'à doubler le chiffre d'affaires. Par la même occasion, ces pêcheurs peuvent renouveler leur matériel à des conditions avantageuses. De plus, ils sont davantage intégrés dans le circuit monétaire, avec tout ce que cela comporte comme pouvoir libérateur. Signalons enfin qu'à Mopti, certains

15. Le crédit bancaire est une source de financement qui, après avoir profité à moins d'une unité sur dix, s'est vite tarie, le taux de recouvrement n'ayant atteint que 40 % (KASSIBO, 1990-a : 1).

16. La production annuelle des ménages pêcheurs sédentaires est de 1,3 t de poisson frais, celle des ménages en migration de 4,8 t (LAE, WEIGEL *in* QUENSIERE, 1994).

17. A titre d'exemple, une nappe achetée à crédit à 25 000 F CFA nécessite 83 kg de poisson dans le Kotia (évalué à 300 F CFA). Si la même nappe avait été acquise au comptant, à Mopti, elle aurait coûté 17 500 F CFA, soit l'équivalent de 35 kg de poisson (rémunéré à 500 F CFA le kg).

produits de première nécessité et de fabrication industrielle (sel, sucre, thé, tissus, chaussures), voire - à certains moments - les céréales, bénéficient de prix plus avantageux que dans les villages et campements.

Si la constitution d'un stock de poisson en vue de son écoulement, relève d'une logique commerciale, voire spéculative, le stockage de denrées alimentaires exclusivement réservées à la consommation familiale, correspond à une mesure de précaution. Notons que, pour un ménage moyen, les denrées alimentaires - d'une valeur de 420 000 F. CFA pour une année - représentent environ 80 % des dépenses de consommation. Ces denrées se composent de poissons (en valeur, un quart de la consommation alimentaire totale), de «condiments» (oignon, piment, *sumbala*, huile, sel, sucre, etc.) (un quart également) et de céréales (la moitié).

En ce qui concerne tout d'abord le poisson destiné à la consommation familiale, le stockage semble jouer un rôle mineur. En effet, le poisson n'étant pas la composante majeure des repas, sa consommation peut être modulée et en cas de pénurie, il sert seulement pour donner du «goût à la sauce». Par contre, l'achat de «condiments» en grande quantité et à des conditions avantageuses - sur les marchés hebdomadaires essentiellement - est un objectif prioritaire de toutes les ménagères. Or, ce sont seulement les ménages grands migrants qui peuvent se permettre les acquisitions en grande quantité (à un rythme mensuel), tandis que les pêcheurs de finage sont amenés à renouveler leur stock à des fréquences plus rapprochées.

C'est à l'approvisionnement en céréales (riz et, dans une moindre mesure, mil et sorgho), base de la nourriture des pêcheurs, qu'incombe un rôle vital. Les modalités d'approvisionnement sont multiples : production par le ménage même, troc, achat, voire métayage agricole ou cueillette. Or, si trois ménages sur quatre parmi ceux effectuant seulement des micro-déplacements pratiquent l'agriculture (contre un sur six parmi les grands migrants), les rendements sont souvent aléatoires. Dans le meilleur des cas, la récolte suffit pour nourrir la famille pendant cinq, voire six mois, mais il arrive fréquemment que le ménage ne récolte rien du tout.

Le déficit céréalier est compensé, tout d'abord, par la rémunération en nature de travaux de récoltes effectués, par les deux sexes, pour le compte d'agriculteurs demandeurs de main-d'œuvre. En une semaine, un travailleur expérimenté peut ainsi obtenir l'équivalent de 80 kg de riz décortiqué, ce qui correspond à la quantité consommée par un individu en quatre mois. Pour les femmes, les travaux peuvent se prolonger au-delà de la simple période des récoltes : elles récupèrent les graines que les oiseaux prédateurs ont laissé tomber par terre, ramassent celles restées sur les

aires de battage et font la cueillette de graines sauvages¹⁸.

Pour les pêcheurs de finage, le troc joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en céréales. Aux ménages enquêtés à Kolenzé et dans le Kotia, il procurait la moitié des quantités consommées, l'autre moitié étant partagée entre l'autoconsommation et l'achat. Le troc est pratiqué au jour le jour, mais le volume troqué peut dépasser les besoins de consommation immédiats. Notons que l'ampleur du troc augmente en fonction de l'abondance des céréales récoltées et de la disponibilité de main-d'œuvre. Lorsque les céréales sont abondantes, les agriculteurs cèdent leur paddy sans prendre soin de le piler pour en augmenter la valeur. Par contre, lorsque la pénurie s'annonce, les agriculteurs veillent à préserver leur stock et ne cèdent leur riz qu'en petites quantités et après l'avoir pilé. Les grands migrants, eux, ne recourent que sporadiquement au troc, par exemple en choisissant un parcours migratoire favorable à cette opération.

En ce qui concerne l'achat de céréales, il correspond, pour les pêcheurs de finage du moins, à une solution extrême. Ils consomment tout d'abord les graines ramassées par les femmes, ensuite les céréales obtenues par troc, entament après le stock provenant de la rémunération en nature (ramené au village seulement au moment où la consommation s'impose), puisent ensuite dans la production du ménage même, et ce n'est qu'en dernier lieu qu'ils consomment les céréales achetées. Cette hiérarchisation vise manifestement à garantir au chef de famille son rôle de pourvoyeur de subsistance en période de soudure, rôle sérieusement remis en cause par la crise actuelle. Pour les migrants par contre, l'achat est la modalité d'approvisionnement habituelle. Ils partent en migration avec quelques sacs et se refont ensuite un stock (d'une valeur d'environ 50 000 F. CFA) lors de chaque commercialisation, soit quatre à cinq fois par campagne. Pour des facilités de transport, mais aussi en vue d'économiser la main-d'œuvre, ces unités achètent d'une part le riz décortiqué ; d'autre part, surtout en cas d'une mauvaise campagne halieutique, elles se contentent de mil et de sorgho, céréales moins appréciées - mais aussi moins chères - que le riz. Voilà ce qui leur assure une meilleure satisfaction quantitative de leurs besoins en céréales (265 kg par an et individu, contre 208 kg pour les pêcheurs de finage).

Vu la place centrale qu'occupe l'approvisionnement en céréales, des considérations diverses interviennent dans l'articulation entre activités halieutique et agricole.

18. En 1989, sur un échantillon de 20 % des femmes de Kolenzé, six sur dix se procuraient des céréales de la sorte et ceci pendant deux mois en moyenne. Le rendement journalier moyen est d'environ 8 kg de paddy.

Ainsi, le chef d'unité peut privilégier l'agriculture : il y dirige une bonne partie de la main-d'œuvre familiale et la répartit, le cas échéant, sur plusieurs exploitations (appartenant à des parents ou amis). Ou bien, faute d'être propriétaire d'une charrue et de boeufs, il peut accepter de payer le prix fort pour faire labourer ses champs, pourvu que ce travail soit effectué au moment le plus favorable à une production abondante. Parfois, les soins apportés aux champs laissent visiblement à désirer. Or, si superficiel qu'il soit, l'entretien d'un champ correspond toujours à un investissement humain confirmant le droit de jouissance sur la terre. Notons également que le pêcheur investit aussi dans le domaine social lorsqu'il perpétue des relations de clientèle susceptibles de garantir, à l'avenir, l'accès aux céréales. L'accueil de connaissances originaires de zones à fortes potentialités agricoles fait partie de cette stratégie. À d'autres moments, les pêcheurs peuvent sciemment négliger l'agriculture et tout miser sur l'activité halieutique. Au moment des récoltes, ils vendent sans tarder leur poisson pour se procurer aussitôt des céréales (à bon prix) et pour constituer par ailleurs une réserve d'argent liquide. Ainsi, ils se prémunissent contre toute détérioration des termes de l'échange entre poisson et céréales et sont en mesure de s'acquitter de certaines obligations (fiscales, entre autres).

Investissement productif, constitution de stocks de poissons et de denrées alimentaires, voilà les décisions relevant essentiellement du domaine matériel. Il convient de compléter ce tableau par des décisions susceptibles de procurer des avantages autant matériels qu'immatériels. Elles aussi nécessitent de l'épargne préalable (ou bien des transferts dus à l'émigration), ce qui confère aux biens acquis la qualité de biens d'investissement¹⁹.

1.4. Le boubou, la dot et La Mecque

Dans les sociétés mandingue, les signes extérieurs de richesse ont de tout temps joué un rôle de premier ordre : chevaux richement parés, tapis, bijoux, ainsi que des vêtements brodés étaient autant de marques distinctives de dignité²⁰. De nos jours, les signes de réussite concernent l'habitat (constructions à étages, tapis muraux, matelas mousse, lits en fer, cantines, rideaux, exceptionnellement une machine à coudre), les ustensiles de cuisine («tasses» exposées dans un garde-manger), les moyens de transport (vélo, mobylette) et les appareils de musique. De même, les vêtements, généralement achetés à la veille des grandes fêtes religieuses - et tout particulièrement le grand boubou taillé dans des tissus damassés et brodés (d'une valeur d'environ

19. SERVET, 1989 : 6.

20. HOUDAS, 1966 : 237 ; MAUNY, 1961 : 369-370 ; COAM (Centre d'Archives d'Outre-Mer), Sénégal IV/82 : *Renseignements sur la ville de Tombouctou fournis par le M. Allahdj Abdoul Laddou, envoyé du Cheick El Khaer Hadj Ibrahim, chef des Maures de Tombouctou vers M. le Gouverneur du Sénégal*, 22.9.1884.

50 000 F. CFA) - continuent à traduire une certaine aisance susceptible de procurer du prestige social.

Pour d'autres dépenses, les répercussions sociales sont encore plus évidentes. Ces dépenses marquent des étapes élémentaires dans la vie sociale : circoncision, excision²¹ et mariage. Les compensations matrimoniales versées pour le mariage d'une première épouse permettent avant tout de mesurer l'aisance de la famille du futur mari, puisque ce sont ses parents qui les réunissent. Il en est autrement pour les compensations matrimoniales destinées à une seconde, voire à une troisième épouse²², qui doivent être payées par le mari même. Comportant de l'argent liquide, des biens matériels (tissus, couvertures) ainsi que des animaux (moutons), elles mobilisent une épargne d'une valeur comprise entre 50 000 et 100 000 F. CFA. Ces dépenses sont destinées à compenser les avantages sociaux et économiques que la future épouse est censée procurer par le biais de sa progéniture. Du fait d'une forte endogamie lignagère et villageoise, il s'agit là de manifestations de dettes et de créances vis-à-vis d'autres membres du groupe, et la poursuite de ce jeu réciproque n'assure pas seulement un certain équilibre social mais incite les participants aussi à produire davantage.

Le pèlerinage à La Mecque donne lieu à des dépenses particulièrement lourdes : à la somme prévue par les organisateurs (environ 750 000 F. CFA) viennent s'ajouter les cadeaux que le musulman comblé de prestige spirituel se doit de ramener à sa famille. Notons cependant qu'en milieu rural, le privilège d'accéder au rang d'*El hadj* est réservé à une infime minorité²³.

Or, ce n'est pas seulement la société qui demande son tribut. L'État, lui, exige de la famille restreinte des contributions dont le non-paiement entraîne inévitablement une perte de prestige. Outre les taxes liées à la profession, ces contributions comprennent l'impôt de capitation (2 550 F. CFA par personne en âge de travailler), la carte du parti, l'adhésion à l'organisation des femmes, etc. Pour certaines dépenses, la somme nécessaire est réunie au niveau de groupes plus larges. Il en sera question plus loin.

21. Pour l'excision, pratique encore générale et nullement contestée en milieu rural, la rémunération de l'exciseuse comprend une bassine de riz ou de mil, une bassine de coton et un mouton (ou à défaut deux coqs), ainsi que 250 F. CFA. Tout comme pour la circoncision, cet événement s'accompagne d'un repas pris en commun.

22. Au-delà de 40 ans, entre trois et quatre hommes mariés sur dix sont polygames. Cf. C. HERRY, «Démographie des pêcheurs du Delta central du Niger», in ORSTOM/INRZFH, 1988 : 5.23.

23. À Kolenzé, il concerne deux chefs de famille.

L'organisation du ménage en tant que groupe de consommation veut que le chef subvienne à tous les besoins de ses dépendants, femmes et cadets. Mais dans la mesure où les chefs de famille éprouvent de sérieuses difficultés à faire face à cette obligation, femmes et cadets prennent une part de plus en plus active dans la vie économique, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure familiale.

2. L'individualisation des budgets

2.1. Du côté des femmes

À l'heure actuelle, seuls les pêcheurs les plus aisés sont en mesure de remettre tous les jours à leur(s) épouse(s) une somme d'argent correspondant au «prix du condiment», *dede songo*. Les épouses des pêcheurs moins fortunés se procurent le *dede songo* grâce à la vente ou au troc ne serait-ce que d'une partie du poisson produit par la famille. Le poisson peut d'ailleurs aussi provenir de la production propre des femmes, car elles sont maintenant nombreuses à pratiquer la pêche aux nasses *durankoro*. Servant de vivier, ces nasses favorisent la constitution d'une petite épargne (de l'ordre de 500 F. CFA) réalisable lorsque le besoin s'en fait sentir. Mais les épouses des pêcheurs effectuent aussi fréquemment des travaux qui vont du décorticage du paddy au puisage de l'eau, en passant par le maraîchage, le ramassage de bouses de vaches (servant de combustible), de coquillages (transformés en poudre pour le filage), de plantes odoriférantes (destinées à l'encens) et la filature du coton.

Lorsque les sommes ainsi gagnées dépassent les besoins journaliers, elles servent à la constitution d'un stock de «condiments». Dans le cas des familles polygames, chaque épouse s'applique à disposer d'un tel stock, pour compléter la nourriture de ses enfants lorsque le service culinaire est assuré par une co-épouse, et pour entretenir un esprit de compétition rarement caché. En même temps, le budget individuel permet à la femme de contribuer au trousseau de mariage de ses filles, de répondre aux obligations sociales spécifiquement féminines (dépenses lors de baptêmes, entre autres) et de subvenir à ses propres besoins courants comme l'achat de tissus, de crèmes et de bijoux en pacotille peints en jaune ... pour rappeler les parures en or que les femmes détenaient autrefois²⁴.

2.2. Du côté des jeunes

Tout comme leurs mères, les jeunes filles pratiquent des petits métiers et notam-

24. De nos jours, il apparaît que les seules femmes ayant des bijoux à exhiber sont des femmes peul. Leurs boucles d'oreilles, pouvant peser jusqu'à 150 g et atteindre une valeur de 250 000 F CFA (1986, Kakagnan), sont surtout exhibées lors du retour des boeufs après les transhumances.

ment le micro-commerce. De plus, elles peuvent se faire embaucher par des grands migrants. Ce (quasi-)salarial des jeunes filles a une longue tradition et la rémunération (environ 30 000 F. CFA par campagne) est tout d'abord consacrée à l'achat d'habits et d'ustensiles de cuisines pour le futur ménage, le reste seulement étant ramené aux parents.

L'embauche par des unités migrantes concerne également les jeunes gens. Ces derniers sont d'ailleurs aussi nombreux à chercher fortune dans des contrées plus lointaines (lacs de Sélingué et de Manantali, voire l'étranger). L'achat d'habits, voire d'une radio et l'épargne en vue des contributions matrimoniales sont autant de projets motivant le départ. Pour la famille, la réussite de l'exode se mesure en biens rapportés au village (boubous, engins de pêche), biens qui contribuent à augmenter le patrimoine et l'estime auprès des autres villageois.

Il s'agit là de pratiques individualisantes - induites par la crise et contrôlées par les aînés - qui contribuent manifestement à l'apprentissage des comportements économiques. Elles sont contre-balançées par des décisions prises au niveau d'entités plus larges.

3. Intérêts individuels et intérêts collectifs

Si le ménage décide de l'utilisation du capital technique et de la main-d'œuvre, la ressource naturelle en tant que facteur de production, elle, est gérée par la communauté. Cette dernière en jouit collectivement et veille au renouvellement des capacités productives des stocks. De nos jours, l'État se charge d'agir au nom des pêcheurs, essayant d'intégrer dans sa législation des éléments dits traditionnels, avec un succès souvent douteux.

Les mesures décrétées par l'État concernent l'interdiction temporaire des pêches à certains endroits (réserves), le rejet des alevins dans l'eau, l'interdiction d'engins réputés particulièrement prenants, etc. Cependant, ces considérations biologiques risquent d'entrer en conflit avec des objectifs économiques poursuivis par les pêcheurs, objectifs qui consistent, dans l'immédiat, à pêcher autant que possible afin de satisfaire les besoins du ménage et de garantir le renouvellement de l'équipement²⁵. En temps de crise, l'unité familiale aura forcément tendance à privilégier ces objectifs économiques : le non-respect des mises en réserve et la présence d'engins prohibés (épervier notamment) en sont les manifestations les plus patentes.

25. BAUMANN, 1993-a.

A priori les mises en réserve sont censées permettre l'augmentation de la biomasse. Ceci dit, les pêches collectives organisées après la levée de réserve sont aussi régies par des motifs sociaux. Ainsi, certaines pêches collectives interviennent à un moment où les espèces de poisson ont déjà atteint leur poids maximum et où la mortalité naturelle (due à la baisse des éléments nutritifs et à la présence de poissons ichthyophages) ne fait que diminuer la biomasse²⁶. Cette pratique qui revient à un stockage du poisson avant la capture est désavantageuse d'un point de vue biologique, mais se justifie par des considérations sociales : elle permet aux pêcheurs de réaffirmer leur identité et de renforcer des liens sociaux.

En ce qui concerne plus précisément les pêches collectives, *muraru miè*, comme celles organisées dans les portions de fleuve relevant du village de Kolenzé, seuls sont admis les ressortissants du village, toutes ethnies confondues, chacune avec sa panoplie habituelle. Conformément aux décisions prises au moment de la mise en défens, le produit de ces pêches (entre 10 000 et 80 000 F. CFA chacune en 1988/89) est versé dans une caisse villageoise et affecté à des dépenses collectives occasionnées par la réception des autorités, le paiement d'une amende en cas de déforestation illicite, etc. Parmi ces dépenses, celles engagées pour la course de pirogues, événement-clé de la vie sociale des pêcheurs organisé lors de la fête de l'indépendance (22 septembre), sont particulièrement lourdes, mais indispensables à la cohésion sociale et à l'émulation entre villages voisins²⁷. La discrétion des pêcheurs, notamment à propos des contributions demandées par les marabouts, rend difficile l'estimation de ces dépenses. Mais on peut estimer que pour un village comme Kolenzé, elles se situent entre 250 000 et 400 000 F. CFA (comprenant aussi l'acquisition d'une pirogue neuve lorsque l'ancienne n'a pas porté bonheur).

Les ethnies cohabitant dans le village de Kolenzé organisent aussi des travaux collectifs séparés, *forobakain*. Ils ont la priorité devant tout travail s'effectuant à un échelon inférieur. Les recettes engendrées par ces travaux servent au financement de manifestations qui représentent autant d'éléments de la compétition inter-ethnique.

Deux autres types d'unités de production et d'accumulation collectives à base ethnique méritent aussi notre attention. Il s'agit du *kafo* d'une part, du *faso* d'autre part.

Les *kafo* (regrouper, rassembler en bamanan) se sont constitués sous la pression du pouvoir colonial qui, pour la perception de l'impôt, souhaitait limiter le nombre

26. DAGET, comm. pers.

27. KASSIBO, 1990-b.

de ses interlocuteurs. Kolenzé, par exemple, compte douze *kafo*. Leur base est *a priori* ethnique et ils peuvent regrouper plusieurs lignages ou fractions de lignages «selon les affinités» comme disent nos informateurs²⁸. Pendant longtemps, ces regroupements ont donné lieu à des travaux collectifs (agriculture, exploitation d'une senne), pratique qui est tombée en désuétude sous l'influence de la crise et de ses effets individualisants.

De même, le rôle du *faso* en tant qu'unité de production et d'accumulation se limite de nos jours à l'exploitation des barrages érigés à des sites appartenant au *faso*, barrages dont le nombre ne cesse de diminuer du fait de la dégradation des conditions hydrologiques. C'est le chef de *faso*, *fasotigi*, qui perçoit le *maa-ji*, correspondant au tiers de la production réalisée par les pêcheurs étrangers au *faso*. Cette ponction sur leurs revenus correspond à une consommation transférée qui trouve ses racines dans le système magico-religieux. Elle permet d'actualiser le pacte conclu entre les génies des eaux et les premiers occupants dont le chef de *faso* est le descendant direct²⁹.

Communauté de pêcheurs, village, ethnies, *kafo*, *faso*, famille élargie et restreinte se doublent d'unités transversales qui, elles aussi, sont le théâtre d'investissements. Il s'agit essentiellement d'investissements humains qui sont effectués, selon l'effort physique demandé, par telle ou telle classe d'âge, *boalama*, et qui se traduisent, toujours à Kolenzé, par des constructions d'intérêt collectif (maternité, dispensaire, campement administratif, travaux de terrassement, etc.). À l'intérieur de chaque classe d'âge, les trois ethnies du village se voient confiées des tâches différentes, ce qui contribue de nouveau à l'entretien de l'esprit compétitif.

L'émulation inter-ethnique s'exprime également dans les maisons des jeunes, *kainemiosabo*³⁰, lieux de loisirs auxquels sont rattachés les jeunes selon leur appartenance ethnique. De nombreuses manifestations sont organisées dans le cadre de ces maisons aux noms aussi évocateurs que Cinemala, Senegalisaho, etc. Ces manifestations sont également financées grâce à des travaux collectifs (champêtres notamment) et donnent lieu à des consommations collectives tels que cigarettes, café, bonbons, cassettes de musique, radio-cassettes, etc., consommations que les jeunes ne sau-

28. On peut noter que cette création artificielle s'inspire d'une entité du même nom dont le chef, le *kafotigi*, sous l'empire de Ségou, était mandaté de la collecte de l'impôt destiné au souverain. Cf. Jean-Loup AMSELLE, 1990 - *Logiques métisses*. Paris : Payot, p. 165.

29. DAGET, 1956 : 48.

30. Pour l'architecture de ces maisons, voir *Storia della Città*. Rivista trimestrale, «I Bozo de Niger (Mali) : Insediamento e architettura», N. 25 (anno ottavo, I) gennaio-marzo 1983, Milano. Les mythes relatifs à la construction des maisons sont exposés in LIGERS, 1967 : III/38 et suiv.

raient sans doute pas faire accepter par leurs aînés en dehors de cet espace de socialisation. Les liens ainsi créés sont mis à profit dans le domaine économique et social au-delà du séjour au *kainemiosabo*.

Les différents niveaux permettant de réaliser de l'épargne et de la transformer en biens d'investissement, s'enchevêtrent. Chaque individu est automatiquement membre de toutes les unités qui viennent d'être analysées. Cette pluri-appartenance permet à la société de contrôler ses membres et de se reproduire selon les normes souhaitées. Or, au fil des années, les différentes unités sont soumises à des influences multiples obligeant la société à négocier de nouveaux équilibres.

CRISES ET ADAPTATIONS

Depuis une cinquantaine d'années, le milieu des pêcheurs vit des mutations lourdes de conséquences. Ces mutations sont générées par la raréfaction de la ressource par rapport à la demande croissante de poisson. Elles concernent autant le domaine matériel que la sphère sociale.

1. La priorité donnée à l'investissement matériel

1.1. Des techniques de plus en plus capitalistiques

Jusqu'au début des années quarante, les pêcheurs, aidés des membres de leur famille, fabriquaient de toute pièce leurs engins. À cette fin, ils cultivaient eux-mêmes le *da* (*Hibiscus cannabinus*)³¹, et le transformaient en fils pour la confection des filets. D'autres matières premières destinées aux nasses et aux barrages ainsi qu'aux flotteurs des filets étaient ramassées en brousse. Le rôle du marché était relativement limité : il fournissait du coton (filé par les femmes), certains fils dont la préparation était particulièrement laborieuse (*kien*, *Vigna unguiculata*) ainsi que des composantes métalliques des engins (fers de harpons et hameçons fabriqués par les forgerons somono). De même, il fallait passer par le marché pour accéder au bois servant à la fabrication des embarcations (caïlcédrat, *Khaia senegalensis*), activité qui était, à l'époque, généralement rémunérée en nature³².

L'introduction de fils fabriqués industriellement a considérablement simplifié le travail de confection des engins, tout en accélérant l'intégration des pêcheurs dans l'économie monétarisée. Des perspectives de gains importants à la fin des années 50 ont favorisé l'arrivée sur le marché de nappes de filets préfabriquées et rendu inévitable le recours au crédit.

On peut retracer cette évolution à l'exemple d'une grande senne (Tab. 2). Fabriquée à partir de fibres naturelles, sa confection correspondait quasi exclusivement à un investissement humain qui sollicitait une dizaine de personnes pendant plusieurs mois. Le caractère putrescible du *da* n'impliquait pas seulement des réparations fréquentes et des temps de séchage assez longs - ce qui limitait l'exploitation à un jour sur deux ou trois³³ -, mais le filet devait surtout être remplacé après chaque campagne.

33. GALLAIS, 1967 : 439.

31. DAGET, 1949 : 19.

32. LIGERS, 1969 : IV, 100.

Tableau 2 : L'évolution du prix des sennes et embarcations depuis le début du siècle

<i>SENNES</i>		<i>EMBARCATIONS</i>		Année d'enquête	Source	<i>BOVINS</i>	
Prix	Remarques	Prix	Remarques			Prix	Remarques
	pas encore de sennes	260 000 cauris	par tonne, confection à Djenné	1900-1903	MONTEIL (1971 : 249,272)	112 000 cauris à 336 000 cauris	boeuf à Djenné
néant	si entièrement en fibres nat. et autoconf.	500 F à 5 000 F	pour pirogue de 12 tonnes	1938	MALZY (1946 : 119)		
50 000 F.CFA	autoconf. avec fil de coton acheté 435-500 F.CFA le kg	10 000 F.CFA à 50 000 F. CFA	dans la Boucle du Niger	1954-1955	JACQUEMOND (1956 : 17)		
		20 000 F.CFA 100 000 F. CFA	pirogue 1 tonne à pirogue 5 tonnes	1957	LEROY (1957 ; 39)		
65 000 F.CFA	autoconf. avec fil IMPORTÉ	53 400 F.CFA	pirogue 2 tonnes (dont 40 000 pour main-d'oeuvre)	1959	GALLAIS (1967 : 458,459, 405,411)	11 000 F. CFA 15-18 000 F. CFA	bovin taureau
800 000 F.CFA à 1 million	nappes préfabri. montées par le pêcheur	175 000 F.CFA à 200 000 F. CFA	pirogue 2 tonnes	1988-89	enquêtes socio-économiques	35 000 F.CFA UICN (1988 : 29) 50-75 000 F. CFA	génisse marché Fatoma-boeuf de labour Kolenzé

À cette époque, la rémunération des facteurs de production concernait uniquement le travail, d'où le partage de la production entre personnes ayant confectionné l'engin et celles l'ayant manoeuvré, chaque groupe recevant la moitié. En revanche, une senne constituée à partir de nappes industrielles, concrétise un investissement essentiellement matériel dont la valeur peut atteindre un million de F. CFA, ce qui affecte évidemment les modalités de rémunération : la recette est généralement divisée en deux parts égales, l'une destinée au propriétaire de la senne, l'autre à la main-d'œuvre.

La commercialisation devait, elle aussi, être touchée par ces mutations. Dans les années quarante, les grands producteurs, désireux d'obtenir des prix avantageux, se déplaçaient jusqu'à Segou, voire Koulikoro, le port de Bamako, pour confier leur poisson (à l'époque surtout séché) à des femmes commerçantes. Celles-ci, disposant de fonds de roulement limités, ne pouvaient régler les pêcheurs qu'après avoir elles-mêmes vendu le poisson. Le souci de rentabiliser le temps devait petit à petit amener les pêcheurs à abandonner cette pratique de commercialisation et les inciter à écouler leur production à Mopti, comme le faisaient d'ailleurs déjà les pêcheurs dont la production était plus modeste. Dans cette ville étaient venus s'installer des commerçants ashanti originaires du Ghana, pays grand consommateur de poisson fumé³⁴. Ces commerçants-exportateurs - tout comme ceux qui ont pris leur relève depuis - achetaient comptant, facilitant par là l'acquisition d'engins et le remboursement des crédits auprès des commerçants de filets.

Les modifications technologiques dans la pêche influaient d'ailleurs aussi sur une activité annexe pratiquée souvent par les grands migrants, à savoir le commerce. En effet, ils avaient pris l'habitude de recycler une partie de leurs recettes en des marchandises de toutes sortes (coton, Calebasses, nattes, condiments, voire portes en tôle). À l'issue de la campagne de pêche, ces produits étaient ramenés au village pour être vendus ou troqués contre le paddy des agriculteurs. Sous l'effet de la crise et de la diminution du pouvoir d'achat des populations, cette pratique commerciale a nettement diminué et certains chefs d'unité ont délaissé la pêche pour ouvrir une boutique (cas de quatre des cinq boutiquiers de Kolenzé).

Avec la prépondérance de l'investissement matériel, la rentabilisation du capital technique devient un souci majeur et revêt des aspects multiples : récupération de vieux filets pour en faire des ralingues, abandon de techniques jugées peu prenantes, adaptation des engins pour en augmenter le rendement, utilisation d'un équipement

34. Entre 1943 et 1955, les exportations de poisson ont quadruplé (LEROY, 1957 : 5).

relativement limité qui sera transformé en fonction des conditions hydrologiques, etc. D'une part, les pêcheurs s'appliquent à augmenter la durée de vie de leur équipement pour réduire le coût d'amortissement ; d'autre part, ils utilisent plus judicieusement leur temps de travail, devenu précieux lui aussi. Le succès des engins passifs en est la preuve.

Les embarcations font également l'objet d'une utilisation plus économique. Ainsi, de nombreux migrants se déplacent désormais sans faire propulser leur pinasse par un moteur dont l'utilisation comme étant ressentie est d'autant plus coûteuse qu'elle ne procure qu'un gain de temps très limité³⁵. D'autres pêcheurs encore dont la situation est particulièrement précaire, renoncent au renouvellement de leur pirogue pour recourir à la location³⁶.

1.2. La main-d'œuvre libérée et sollicitée

L'essor technologique a d'une part rendu possible l'individualisation des techniques. Les filets maillants, dont l'exploitation nécessite deux personnes seulement, forment désormais la base de la panoplie des engins. Le paroxysme de l'individualisation des techniques est atteinte avec l'épervier, signalé dès les années quarante³⁷, le *xubiseu*, introduit au début des années quatre-vingts et les *durankoro*, petites nasses particulièrement appréciées par les femmes. Ces engins peuvent être manipulés par un seul individu, et pour leur transport, le recours à une embarcation n'est pas indispensable. D'autre part, de profondes mutations ont affecté les rapports de production, dans la mesure où l'accès aux moyens de production n'est plus conditionné par le seul contrôle de la main-d'œuvre. La réduction de la taille des unités de production en est la conséquence directe. D'une moyenne de seize à dix-sept individus dans les années cinquante³⁸, elle est passée à sept, huit individus à l'heure actuelle. L'exemple des unités disposant d'une senne est encore plus patent. La senne auto-confectionnée dans les années trente par les Paetao de Kolenzé, par exemple, réunissait pas moins de onze hommes adultes, soit une cinquantaine de personnes au total. Ce chiffre peu exceptionnel à l'époque doit être opposé à la dizaine d'individus qui composent de nos jours les unités propriétaires de cet engin³⁹.

35. Le prix du carburant pour le trajet aller-retour entre Kolenzé et le lac Debo est d'environ 100 000 F CFA. Pour le trajet simple, à contre-courant, il faut compter cinq jours lorsque le moteur est mis en marche, et huit jours en embarcation perchée.

36. Ce phénomène a été surtout observé dans le Macina (FAY, 1990-a : 19).

37. DAGET, 1949 : 34-36.

38. Calculs à partir de LEROY (1956) qui, pour 342 ménages en migration, compte 1515 hommes. Pour les données démographiques actuelles, cf. HERRY in ORSTOM/INRZFH, 1988.

39 On peut objecter que les grandes sennes ne concernent qu'une unité sur dix. Or, l'intérêt que l'on

Libérée des tâches de confection des engins, la main-d'œuvre est davantage dirigée vers l'activité halieutique proprement dite. Il y a donc à la fois intensification à base de main-d'œuvre et à base de capital technique. Les déficits pluviométriques aidant, cette double pression risquait de se traduire par une atteinte aux capacités reproductives des stocks de poisson. Il semble que ce risque a pu être conjuré jusqu'à l'heure actuelle⁴⁰.

Afin de combler le manque à gagner enregistré dès la fin des années soixante, la main-d'œuvre est aussi sollicitée en dehors de la pêche. La pluriactivité déjà signalée en est la manifestation la plus frappante. Notons que les enfants n'échappent pas non plus à la pression accrue exercée sur la main-d'œuvre. Ainsi, leur scolarisation est reléguée au second plan et les enfants de Kolenzé, par exemple, sont quasi systématiquement «libérés» de l'obligation scolaire⁴¹. D'une manière générale, on peut observer une diminution des loisirs par rapport aux années fastes où la vie sociale était ponctuée de nombreuses manifestations pouvant durer plusieurs journées⁴².

2. Rationalités économique et sociale

2.1. Ostentation et accumulation

À en croire les documents ethnographiques, lors du boom halieutique on voyait fréquemment s'effectuer des dépenses relevant d'un comportement d'ostentation. Qu'il s'agisse de l'argent liquide exhibé lors de fêtes villageoises ou bien de présents fastueux offerts à une jeune voyageuse par ses admirateurs soucieux de se dépasser mutuellement⁴³, à travers ces gestes, les donateurs souhaitaient affirmer la solidarité avec leur groupe tout en se démarquant d'autres communautés ... moins généreuses.

Une certaine tendance à l'ostentation et à l'enchère réciproque s'est perpétuée

doit porter à cet engin réside dans l'effort de pêche qu'il représente : une senne peut produire un maximum de 180 kg de poissons par sortie, contre 6,5 kg pour un filet maillant dormant (LAE, RAFFRAY, 1990 : fig. 15 et 16). Pour la senne des Paetao, voir E. BAUMANN, *Gérer le non-développement. Le cas de la pêche dans le Delta central du Niger (Mali)*, Séminaire sur les pêcheries piroguières ouest-africaines : perspectives en sciences sociales, Bergen (Norvège), 25-28 août 1993, 14 p. Les communications présentées feront objet d'un ouvrage collectif.

40. Sauf rares exceptions (*Gymnarchus*, *Heterotis*), les stocks de poissons ne semblent pas être atteints dans leurs capacités productives, et la situation halieutique n'est pas irréversible (cf. BENECH, 1990 et BENECH in QUENSIERE, 1994). Ajoutons que la vulnérabilité des stocks de reproducteurs peut être indirectement limitée par des lâchers d'eau des barrages. Ces lâchers perturbent les pêches (LAE, 1992-b).

41. Les parents invoquent également la mauvaise qualité de la nourriture que proposeraient les logeurs, et ont sans doute aussi intériorisé la précarité des débouchés offerts aux scolarisés.

42. LIGERS, 1967 : III ; KASSIBO, 1990-b : 100.

43. LIGERS, 1967 : III, 111, 133-138.

jusqu'à nos jours. Or, si on fait abstraction des courses de pirogues évoquées, ces actes sont désormais réalisés non plus par les grandes communautés, mais par le groupe domestique, base de la vie économique. Or, les dépenses somptuaires sont surtout le fait de catégories socio-professionnelles autres que les pêcheurs. Si nous prenons l'exemple des maisons à étage de Kolenzé, celles construites récemment appartiennent avant tout à des forgerons, marabouts et autres boutiquiers blancs ; et d'une manière générale, c'est parmi ces derniers que les pèlerinages à La Mecque sont les plus fréquents.

Les pêcheurs, eux, ne peuvent plus être considérés comme le groupe le plus aisé du Delta, comme ceci a été le cas au lendemain de l'indépendance⁴⁴. Le nombre d'indicateurs de richesse dont ils disposent est fort limité. Ainsi, un ménage sur trois seulement dispose d'une radio, d'un vélo ou bien d'une mobylette. On remarquera que ces objets producteurs de prestige social ne sont acquis que lorsque l'équipement professionnel a atteint un certain niveau. La priorité est donnée à l'investissement dans la sphère économique, et c'est également vers cette dernière que sont transposées les dépenses dont le côté ostentatoire est indéniable. Tel grand commerçant de Mopti, désireux d'introduire sur le marché un nouveau type de moteur en a parfaitement conscience lorsqu'il vise cette «jalousie» qui fait que «les autres achètent aussi». On peut aussi se demander si, lorsque les premiers moteurs ont fait leur apparition, leur acquisition massive n'était pas davantage imputable à un effet mimétique qu'à un calcul économique, si implicite soit-il.

2.2. Rapports économiques, relations sociales

Des éléments économiques et sociaux s'enchevêtrent aussi dans les rapports humains, et il s'agit là d'une composante vitale des stratégies anti-risques.

En ce qui concerne les relations entre pêcheurs et commerçants, nous avons insisté sur la cherté des crédits. Or, cette modalité d'accès au capital technique correspond à des considérations autant économiques que sociales : normes de qualité moins rigoureuses et gain de temps par rapport au déplacement nécessaire pour commercialiser dans un grand centre de collecte, possibilité d'affecter la main-d'œuvre à des tâches momentanément prioritaires par rapport à la pêche, compatibilité du crédit avec la religion musulmane⁴⁵, rapports plus personnels qui s'accommodent mieux que tout système «moderne» des fluctuations de la production halieutique et qui procurent des avantages réciproques au-delà de l'opération

44. GALLAIS, 1967 : 460.

45. Contrairement à ce qui se passe avec le crédit bancaire, l'intérêt perçu n'apparaît pas de façon explicite, mais se confond avec le bénéfice (KASSIBO, 1990-a).

commerciale⁴⁶.

La prédilection pour les rapports personnels explique aussi la persistance du troc entre pêcheurs et agriculteurs. Si ces échanges jouent tout d'abord un rôle économique immédiat, ils permettent par ailleurs de s'assurer de l'assistance mutuelle en cas de crise, par exemple sous forme de crédits de céréales. Mais ils remplissent aussi une fonction historique, celle de renouveler le pacte qui lie les différentes ethnies entre elles et qui se traduit par la division ethnico-professionnelle du travail caractéristique du Delta.

De même, l'économique et le social s'interpénètrent lorsque l'on fait un «geste» vis-à-vis d'un autre membre de la société. Cet acte peut se traduire par l'accueil de personnes étrangères ou apparentées à la famille, ce qui leur confère le statut d'«obligé» - statut dont ils doivent se montrer dignes moyennant contre-dons - et contribue au prestige de l'hôte. La remise de tissus, couvertures et autres boubous relève de la même logique. Ces anciens moyens de paiement et d'épargne⁴⁷ revêtent de plus une signification politique, en ce sens qu'ils symbolisaient une fonction importante⁴⁸. De nos jours, les textiles entrent dans les échanges lors des cérémonies de mariage et servent de rémunération de prestations magiques effectuées, par exemple, par les guérisseurs et maîtres des eaux⁴⁹. Ils interviennent, par conséquent, là où il y a lieu de réactualiser des hiérarchies sociales⁵⁰, hiérarchies pouvant garantir une certaine protection en cas de crise.

3. La société des pêcheurs et l'État

3.1. Les redevances, passé et présent

L'influence de l'État sur le comportement d'épargne des pêcheurs est indéniable. Dès le lendemain de l'indépendance, l'État malien décrète la domanialité des eaux, décision qui garantit la libre circulation sur les différents plans d'eau. De même, il accorde aux riverains le droit d'usage de «leurs» eaux et abolit toutes les redevances «traditionnelles», notamment le *maa-ji*⁵¹.

46. L'idée du commerçant exploitateur est évidemment séduisante, notamment lorsqu'on souhaite introduire des coopératives censées supplanter la commercialisation «traditionnelle». Abstraction faite du rapport de force qui joue en faveur des commerçants se situant en début de la chaîne de distribution, il reste à prouver qu'il y a effectivement ponction du surplus au profit de la grande masse des commerçants.

47. MONTEIL, 1971 : 274, 229.

48. HOUDAS, 1966 : 237, note 4.

49. FAY, 1989-b : 216.

50. SERVET 1986 : 10.

51. Pour la législation dans le domaine halieutique, voir notamment l'Ordonnance n° 67/CMLN du 22.12.1975 portant Création de permis de pêche et fixation des taux de redevances perçues à l'occasion

Quelle est la signification du *maa-ji* ? Cette redevance est née avec l'appropriation des eaux et des terres par des ethnies d'éleveurs et d'agriculteurs⁵² et traduit l'allégeance des pêcheurs vis-à-vis de leurs souverains. Hormis cette signification politique, le *maa-ji* revêt aussi une signification symbolique. Il semble être lié à des types bien déterminés de prélèvement (effectués surtout par des barrages)⁵³ et actualise les relations particulières entre les hommes et les génies. Correspondant au tiers des prises, il est perçu par celui qui descend directement des premiers occupants du site propice au prélèvement et qui possède par là les qualités nécessaires à cette condition de production, «le savoir et la dignité spécifiques»⁵⁴.

Par son souci d'homogénéiser l'espace halieutique et de «démocratiser» le monde des pêcheurs, l'État n'a fait que favoriser la persistance des redevances «traditionnelles» et la réinterprétation du *maa-ji*. En effet, certains engins relativement récents (grandes nasses *diene*, sennes, voire *xubiseu*) donnent lieu au même type de prélèvement que les barrages. Lorsque des pêcheurs disposant de ce matériel performant s'installent dans des zones poissonneuses, ils provoquent des distorsions : à la quasi-inélasticité de l'offre de poissons s'oppose une demande de plus en plus pressante (due à la croissance démographique et au souci de rentabiliser le capital technique). Se sentant lésés par ces «étrangers», les pêcheurs autochtones se font dédommager des coûts externes ainsi causés à leur pêcherie. Ils perçoivent des redevances officieuses, la plupart du temps toujours appelées *maa-ji* (sans pour autant correspondre nécessairement au tiers des prises). Mais il ne s'agit là que d'une réinterprétation du *maa-ji*, car le facteur de production rémunéré n'est plus le savoir du maître des lieux, mais le biotope (et ses abords permettant l'installation temporaire) propice à l'utilisation des engins en question.

Les autorités, en la personne du chef d'arrondissement, des agents du Service des Eaux et Forêts et autres gendarmes, réclament, elles aussi, leur dû. Ces autorités jouissent d'une situation monopolistique lorsqu'il s'agit de trancher les litiges à propos de la propriété des eaux et de faire respecter la législation. À ce titre, ils perçoivent ce que l'on peut appeler une «rente bureaucratique»⁵⁵. Elle se concrétise par des «dons» monétaires et non-monétaires perçus en guise de remerciements (éventuellement anticipés) pour les arrangements concédés aux pêcheurs, et permet de pallier la

de la délivrance de ces permis, la Loi n° 63-7/AN-RM promulguée le 11.1.1963, la Loi n° 86-44/AN-RM du 24.3.1986 portant Code de pêche, ainsi que les différentes Conventions locales.

52. FAY, 1989-a : 166 ; DAGET, 1956 : 51.

53. FAY, 1989-b : 221-226.

54. *Ibid.* : 225.

55. Cf. Shaka BAGAYOGO, «L'État au Mali. Représentation, autonomie et mode de fonctionnement.» in Emmanuel TERRAY (dir.), 1987 - *L'État contemporain en Afrique*. Paris : L'Harmattan, p. 112.

faiblesse et l'irrégularité des salaires de la fonction publique⁵⁶.

Le montant de ces redevances échappe évidemment à toute évaluation. Ceci étant, d'après nos observations, les grands migrants, groupe particulièrement exposé aux exactions de toute sorte, doivent prévoir, en moyenne, environ 50 000 F. CFA par unité de production et par campagne, sans compter les redevances en nature. Il semble d'ailleurs que le montant de ces redevances est positivement corrélé à la production halieutique et à l'impression de prospérité qu'elle génère : les années de bonne production halieutique, les bénéficiaires des diverses rentes sont plus exigeants vis-à-vis de leurs «clients» que lorsque la production laisse à désirer. Reste à noter que, tout comme d'autres facteurs économiques et sociaux, ces redevances entrent dans le calcul implicite des coûts de production et conditionnent la stratégie d'exploitation des pêcheurs.

3.2. «Démocratisation» et flux unidirectionnels

Dans les pays sahélo-soudaniens, le prélèvement d'impôts, de taxes et de tributs de toute sorte a une longue tradition. À l'exemple du *maa-ji*, il convient d'ajouter d'autres contributions prélevées en nature sous forme d'animaux et de céréales dès le règne de Kanka Moussa au xiv^e siècle⁵⁷. Les citadins, et parmi eux notamment les commerçants, s'acquittaient de leurs obligations fiscales essentiellement sous forme de cauris et d'or⁵⁸. L'ampleur prise par l'Islam devait renforcer ce phénomène, et pour les peuples du Delta, le système d'imposition atteint sa plus grande perfection sous la Dina, l'État théocratique de la première moitié du xix^e siècle⁵⁹.

Les différentes contributions, qui représentaient indubitablement une ponction considérable sur les revenus, étaient tout d'abord destinées à l'entretien des souverains, des dignitaires et des ulémas, ainsi qu'à l'aumône pour les pauvres. Mais elles servaient aussi au maintien de la sécurité et procuraient des avantages à certaines catégories de la population. En effet, en cas de récoltes déficitaires, les greniers constitués par les souverains garantissaient la subsistance des populations, tout comme en cas de conflit l'impôt exigé de la communauté des commerçants assurait la sécurité des voies commerciales⁶⁰. De même, le paiement de l'impôt de capitation dispensait les «infidèles» de l'adhésion à l'Islam⁶¹. Par ailleurs, à certains moments de

56. BAUMANN, 1991.

57. HOUDAS, 1981-a : 57, 71, etc.

58. HOUDAS, 1966 : 103, 225 ; 54, 90, 95, etc.

59. BA, DAGET, 1984 : 67-68.

60. TYMOWSKI, 1974.

61. HOUDAS, 1966 : 36-37.

l'histoire, les Somono étaient soumis à une taxe spéciale (sous forme de poisson et de cauris) leur garantissant le droit exclusif de pêcher dans le fleuve Niger et d'exercer leur métier de bateliers et, pour certains d'entre eux, celui de forgeron⁶². *A contrario*, sous la colonisation française, les Somono bénéficiaient d'un régime spécial : étant exempts de l'impôt de capitation, ils étaient censés être à la disposition du colonisateur lorsque ce dernier avait besoin de leurs services de navigation.

La nature des différentes taxes et leur utilisation conféraient aux relations entre sujets et souverains un caractère contractuel et il existait une certaine proportionnalité entre les prestations des uns et des autres. Ceci étant, les abus ne faisaient pas défaut, et l'acceptation de ces taxes était en fin de compte conditionnée par la capacité d'intégration des États respectifs.

L'idéologie démocratique qui sous-tend l'État indépendant s'oppose à cette idée de proportionnalité fortement ancrée dans les représentations. Et dans le domaine fiscal, le principe de la non-affectation des recettes aux dépenses⁶³ ainsi que les «bavures» notoires dans la gestion des deniers publics ne peuvent que handicaper l'adhésion des populations à l'État «moderne». Voilà ce qui est particulièrement frappant pour l'impôt de capitation - 2 500 F. CFA par an pour un adulte - qui représente une charge lourde, et ceci d'autant plus que, exigible pour toute la famille à la fois, elle suppose une épargne préalable assez considérable. Une partie de cet impôt, la taxe régionale, est censée promouvoir le développement régional. Ceci étant, dans la quasi-totalité des villages du Delta, les travaux d'infrastructure (construction de maternité, de dispensaire, de campement, creusement de puits) ne sont pas le résultat d'interventions étatiques, mais le fruit de démarches auprès d'organisations non-gouvernementales et de l'investissement humain effectué par les villageois.

Dans un État où le plan est financé pour moitié par des dons, ceci n'a rien de surprenant. Mais si l'on sait par ailleurs que les populations urbaines échappent dans leur grande majorité à l'obligation fiscale⁶⁴ et qu'elles profitent de commodités autre-

62. Par ailleurs, vu l'intérêt économique que représentaient ces métiers, les Somono jouissaient de la protection des souverains et n'étaient pas réduits à l'esclavage (ROBERTS, 1981 : 7-8).

63. Cependant les sommes encaissées lors de l'établissement des permis de pêche échappent au principe de non-affectation. En 1988 par exemple, le Fonds forestier national a attribué au développement de la pêche une somme supérieure aux recettes (53,3 millions F CFA contre 47 millions) (Direction nationale des Eaux et Forêts). Par ailleurs, des sommes considérables sont injectées dans la pêche par des opérations de développement (Opération Pêche, Projet OUA). Comme dans d'autres secteurs, l'efficacité de ces opérations reste à prouver.

64. À Bamako, les autorités tentent depuis un certain temps de mettre en place des comités chargés de la collecte de l'impôt de capitation. Les Bamakois, hormis la minorité des fonctionnaires et autres employés des grandes entreprises, échappent encore à l'impôt.

ment plus grandes, on ne s'étonnera guère du manque de succès qu'enregistrent les campagnes de «retour à la terre».

CONCLUSION

Dans leurs stratégies économiques, les pêcheurs du Delta central du Niger font preuve d'une grande capacité d'épargne : tout au long de l'année, ils soustraient une partie considérable des revenus à la consommation immédiate, pour l'affecter à l'augmentation du patrimoine ou à la consommation ultérieure.

Cette épargne se manifeste tout d'abord dans le domaine de la production halieutique et vise la maîtrise et le renouvellement des moyens de production. Ainsi, le capital immobilisé en équipement de pêche représente, selon les modalités d'exploitation, entre 65 000 et 180 000 F. CFA par travailleur, capital qui est sujet à un renouvellement régulier. Mais il s'agit aussi de renouveler les capacités productives de cet autre moyen de production qu'est la ressource. La réglementation, qu'elle soit d'inspiration «traditionnelle» ou technocratique, va dans ce sens.

Ensuite, désireux d'assurer leur subsistance, les pêcheurs étendent leur comportement d'épargne à d'autres domaines de production, notamment l'agriculture qui est exercée par la majorité d'entre eux. Ils y investissent à la fois en moyens matériels et en travail humain.

Le comportement d'épargne concerne par ailleurs aussi le commerce, et en premier lieu celui du poisson. Une fois transformé, ce dernier est stocké et écoulé au moment opportun ; cette formule est plus avantageuse que la commercialisation par petites quantités et confère aux produits de la pêche la qualité d'un capital spéculatif qu'il s'agit de faire fructifier.

Et enfin, les biens prévus à la consommation du ménage font, eux aussi, l'objet d'attitudes de prévoyance : tous les moyens sont mis en œuvre pour avoir un stock de céréales limitant la soudure, et les «condiments» sont acquises par des quantités permettant de maximiser les économies d'échelle.

Or, la nature que prend l'épargne au cours de l'histoire peut varier en fonction des contraintes écologiques, socio-économiques et politiques. À l'heure actuelle où l'économie de la pêche doit faire face à une crise qui dure depuis près de vingt ans, un rôle grandissant incombe à l'épargne susceptible de garantir la consommation future, notamment celle de denrées alimentaires. Cette épargne-consommation différée s'effectue avant tout au sein de la famille nucléaire, et les femmes - à travers leurs multiples activités - y jouent un rôle essentiel. Mais on ne saurait pas non plus négli-

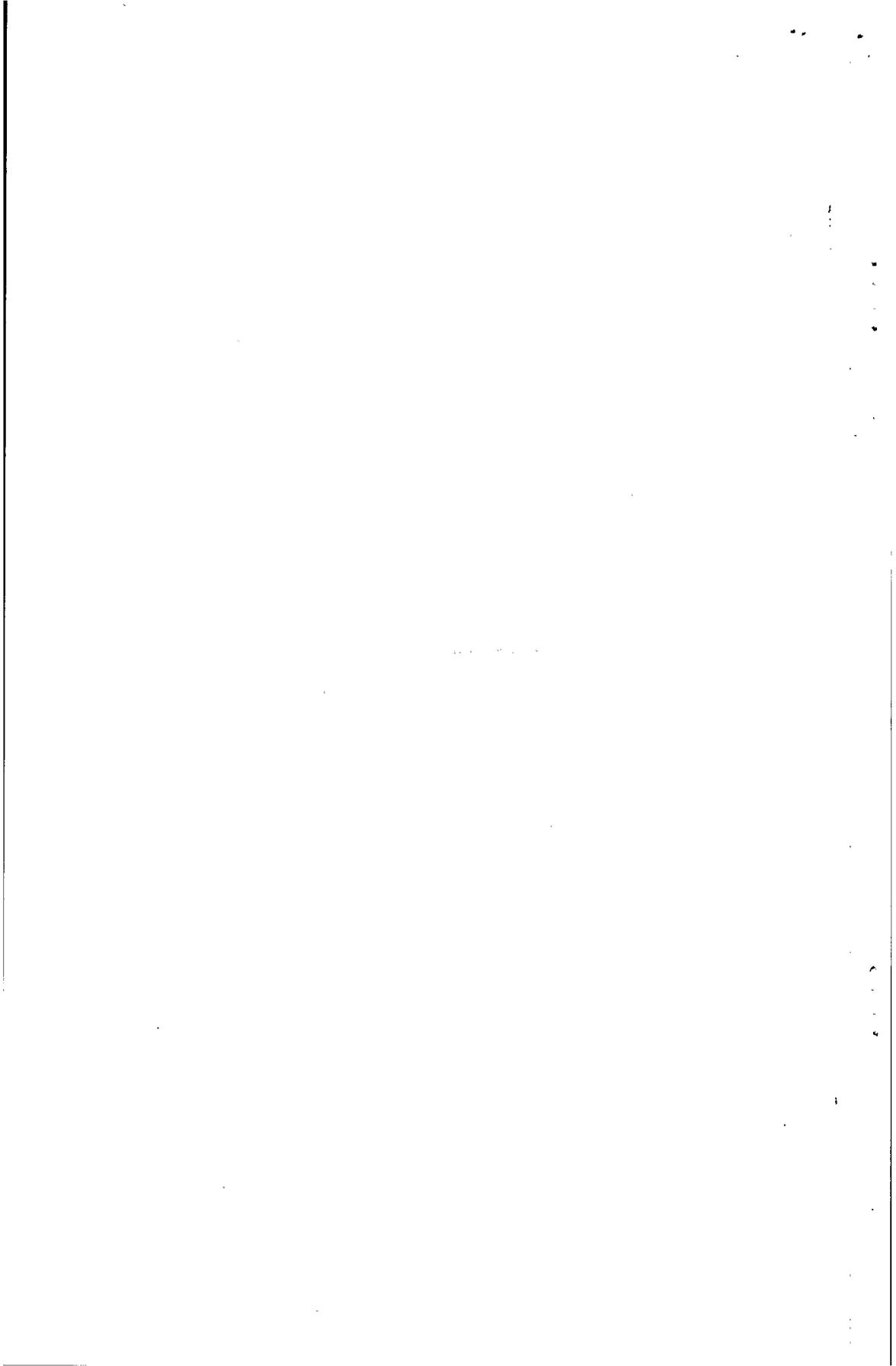
ger les transferts dus à l'émigration. Le constat suivant, fait par un pêcheur au retour d'un séjour à l'extérieur du Delta, paraît bien résumer la situation : «Avant, nous partions pour nous habiller, maintenant, c'est pour manger».

Il s'ensuit que l'épargne-investissement est réduite au strict minimum et concerne avant tout le renouvellement du capital productif. Bien que la pêche artisanale reste une activité fort capitalistique, on constate un nivellement vers le bas de l'équipement technique, nivellement qui semble s'expliquer notamment par la rentabilité réduite des techniques coûteuses mais dotées d'un prestige indéniable. Le non-renouvellement d'engins chers, l'apparition d'un engin appelé, par exemple, «la-pauvreté-m'y-a-poussé» et l'omniprésence des petites nasses *durankoro* illustrent ce phénomène. De même, la satisfaction prioritaire de besoins jugés fondamentaux porte atteinte au souci reproductif de la ressource naturelle. La prolifération d'engins prohibés et l'abandon partiel de mises en réserve en sont les manifestations concrètes.

Les pêcheurs s'imposent également des restrictions en ce qui concerne l'acquisition de biens producteurs de prestige social (radios, mobylettes, habits notamment). Néanmoins, il convient de remarquer que les investissements en moyens de production et en biens et services extra-professionnels sont corrélés positivement.

L'accumulation de biens correspond à la fois à des considérations économiques et sociales : diminuer les risques écologiques (d'une baisse de production) et économiques (d'une baisse de l'autoconsommation et du pouvoir d'achat), augmenter le patrimoine productif, soustraire des moyens financiers à l'emprise du groupe parental et doser par là la contribution à la solidarité, faire face à tout moment aux obligations sociales, entretenir un réseau de clientèle, etc. Cette double satisfaction de besoins économiques et sociaux est la condition *sine qua non* d'une évolution socialement acceptable.

Eveline BAUMANN



FINANCE
ÉTHIQUE
CONFIANCE

Épargne et liens sociaux

Études comparées

d'informalités financières

par

Maxime AKPACA, Eveline BAUMANN,
Eddy BLOY, Abdelsalam CHERIF,
Demba DIA, Michel DROMAIN,
Nour-Eddine HADDAB, Michel LELART,
Marguerite MENDELL, Christian RIETSCH,
Josette RIVALLAIN, Omar Saïp SY,
Pierre TRAIMOND,
Joseph TUBIANA et Marie-José TUBIANA

Sous la direction de
Jean-Michel SERVET

1995

